

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
130.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune des Pennes-Mirabeau - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune des Pennes-Mirabeau pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune poursuit la rénovation et la mise en conformité des installations d'éclairage public existantes. Ces travaux s'inscrivent dans la maîtrise des émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur, de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses causant des troubles excessifs aux personnes, faune, flore, écosystèmes, conformément aux conditions définies aux articles L 371-1 et R 583-6 du code de l'environnement.

La commune vise également un objectif d'amélioration des performances énergétiques en remplaçant les installations actuelles par des luminaires plus performants. En 2019, la poursuite des travaux de rénovation des luminaires concerne les sites de l'entrée de ville La Gavotte, du vieux village et de l'extension du parking Jean Giono.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 2 931 690 € HT, dont 95 931 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille Provence de 732 923 € La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 465 846 €, dont 47 966 € au titre de la tranche 2019.

REQUALIFICATION DU CENTRE VICTOR HUGO

Au cœur du quartier de La Gavotte, la ville dispose d'un foncier de plus d'un hectare qui est actuellement occupé par des équipements publics en forte dégradation. Le bâtiment principal dit Victor Hugo présente une conception qui ne répond plus aux normes actuelles liées à la

réglementation en terme d'accessibilité pour les personnes handicapées, de sécurité incendie, et de gestion énergétique.

La commune souhaite réhabiliter le centre Victor Hugo afin de créer un équipement intergénérationnel pour les loisirs et redynamiser le lien social. L'opération prévoit la démolition du bâtiment, la reconstruction et la réhabilitation des équipements qui comprendront :

- un groupe scolaire de 15 classes (5 classes pour la maternelle et 10 pour l'école primaire),
- un pôle multi accueil pour la petite enfance de 642 m², comprenant une crèche, un accueil parent-enfants et un relais d'assistantes maternelles,
- un restaurant intergénérationnel de 617 m² qui servira au déjeuner du groupe scolaire, du foyer municipal des personnes âgées et du multi accueil,
- un pôle culturel et associatif, dénommé la boîte à idées, de 261 m² composé d'un accueil, d'un auditorium de 100 places, d'un espace multimédia et d'un espace d'activités ludiques et d'apprentissage.

Des travaux extérieurs seront réalisés, tels que des aménagements paysagers, un square, des espaces de stationnement et une zone de circulation piétonne. L'équipement répondra aux exigences d'économie d'énergie et d'emploi de matériaux locaux, écologiques et sans risques pour la santé des utilisateurs. La tranche 2019 porte sur la poursuite des travaux concernant la crèche, l'école et le pôle culturel et associatif.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 16 538 383 € HT, dont 5 993 619 € HT pour la tranche 2019. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 1 774 423 € et de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de 3 125 000 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 8 269 192 €, dont 2 996 810 € au titre de la tranche 2019.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 3 044 776 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 6 089 550 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°91 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL